

Règlement de la Foulée Ressource

Dimanche 20 Octobre 2019 Départ : 9 h 30

1. Présentation

L'association Ressource Montélimar organise le dimanche 20 Octobre 2019 **La Foulée Ressource**, course pédestre comportant 2 trails de 10,2 kms & 7,5 kms chronométrés, ainsi que deux randonnées de distances 10,2kms et 7,5 kms également et une marche nordique de 10,2kms, ces trois dernières épreuves ne sont pas chronométrées, pas de certificat médical requis.

Départ : Mairie SAVASSE

Arrivée : Mairie SAVASSE

Heure de départ : 9H 30

Catégories d'âge : âge minimum requis : 16 ans pour les trails

Pas de minimum d'âge pour les 2 randonnées et la marche nordique

2. Conditions de Participation

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, à partir de la catégorie cadet. Les concurrent(e)s doivent donc être né(s) en 2003 ou avant.

Pour les participants aux trails, un certificat médical ou sa copie datant de moins d'un an à la date de la course est demandé. Suite à la circulaire n°13 du 21 avril 2008, « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

3. Inscriptions & Montants des droits d'inscription

12 € par coureur / marcheur

Les profits des inscriptions sont entièrement versés au profit de l'Association CENTRE RESSOURCE de Montélimar.

400 participants maximums pour les 2 trails confondus

400 participants maximums pour les 2 randonnées deux parcours confondus+la marche nordique.

Soit environ 800 participants toutes épreuves confondues.

Les inscriptions se font sur Internet ; auprès de la société Chronosphère: www.chronospheres.fr ; et ce jusqu'au samedi 19/10/2019 à 12 h. Les frais de transactions de 1€ sont à charge du participant.

Ou par courrier jusqu'au 15/10/19 à l'adresse :

Centre Ressource Montélimar

« Inscription La Foulée Ressource »

7 avenue Du Meyrol

26200 Montélimar

Toute inscription est définitive, et ne peut faire objet d'un remboursement.

Rétrocéder son dossard est formellement interdit.

Pas d'inscriptions le jour même.

4. Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système de puce collée au dossard.

Ce dernier doit être entièrement visible, en état, porté à l'avant et correctement attaché par des épingles à nourrice fournies par l'organisation. Tout dossard déchiré, plié, en mauvais état, est susceptible de disqualifier le participant.

5. Remises des dossards :

Samedi 19/10/2019 de 14 h- 17h

Centre Ressource Montélimar

Pôle du Meyrol

26200 Montélimar

Dimanche 20/10/2019

Mairie de Savasse de 8h-9 h

6. Assurance

Responsabilité civile souscrite auprès de l'assurance MMA,

Contrat numéro 145932262.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

7. Ravitaillements

Aux environs du 5^{ème} km pour les 2 distances et à l'arrivée pour toutes les épreuves.

8. Sécurité Parcours

La sécurité est assurée par le comité de l'organisation avec le soutien de la Mairie de Savasse.

La responsabilité médicale sera assurée par 2 médecins et 2 infirmières.

Les pompiers seront avertis de l'événement et seront prêts à intervenir si nécessaire.

9. Classements / Récompenses

Les classements sont établis par la société Chronosphère ; par catégories ; femmes, hommes, mixte.

10. Dotations participants

Chaque participant se verra remettre un cadeau.

11. Droit d'accès et de rectification aux informations

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Les concurrents désireux de ne pas apparaître dans les différents classements doivent en aviser les organisateurs lors de leur inscription soit par courrier soit par mail.

12. Droit à l'image

J'autorise expressément les organisateurs de la FOULEE RESSOURCE ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la course LA FOULEE RESSOURCE MONTELMAR, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

13. Cas de force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Tous ensemble pour la bonne cause !